

Image not found or type unknown



Contrat de travail à répétition depuis 5 ans

Par **laptitefraiz**, le **09/06/2008** à **11:56**

Bonjour,rrnJ'aimerais savoir est-ce qu'une mairie à le droit de faire des contats de travail enfin des arrêtés de travail (c'est comme cela est noté sur les contrats) à répétition?rnMon amie a à son actif en 5 ans 18 'arrêté de travail' sans délai entre chacun d'eux.rnOnt-ils le droit de faire cela?rnrrnrrnMerçi de bien vouloir me répondre